

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2068

présenté par
M. Cinieri
-----**ARTICLE PREMIER**

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« environnementaux »,

insérer les mots :

« , sociaux et éthiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision rédactionnelle. Il faut prendre en compte les impacts éthiques et sociaux en plus des impacts environnementaux.